



Association statuts assemblée générale extraordinaire

Par **celynerabo**, le **08/11/2017 à 12:23**

Bonjour,rrnrnNotre association souhaiterait modifier 2 choses dans ses statuts.rn1 - Nous voudrions pouvoir inviter que les membres du conseil d'administration en cas d'assemblée générale extraordinaire; est ce légal ? en effet, mis à part le CA, nos adhérents sont peu engagés sur les questions de fond.rnrn2 - Nous voudrions savoir s'il est possible qu'un salarié (hors bureau) puisse faire partie du conseil d'administration ?rnrnMerci de votre temps.

Par **Visiteur**, le **08/11/2017 à 14:14**

Bonjourrn1/Assemblée GENERALE extra ordinaire = convocation de tous les adhérents.rnMais vous pouvez convoquer une réunion du C.A rnrn2/ La représentation de salariés au conseil d'administration peut être prévue, il faut que les statuts le permettent...